



**MRC  
Haut-Richelieu**

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 551

---

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu, siégeant en séance extraordinaire le 22 juin 2020 ont adopté le règlement 551 modifiant le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu. Ledit règlement peut être consulté sur le site web de la MRC du Haut-Richelieu via l'adresse suivante : <http://www.mrchr.qc.ca/avispublics.php>.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce vingt-troisième jour de juin 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Joane Saulnier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DU HAUT-RICHELIEU**

**RÈGLEMENT 551**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 265 CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT  
DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-RICHELIEU**

---

**ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement est intitulé : «Règlement modifiant le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu».

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 : POUVOIRS PARTICULIERS**

L'article 7 du règlement 265 est modifié par le remplacement de 5 000\$ par 10 000\$ aux points 1, 2 et 8 dudit article.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SIGNÉ : Réal Ryan  
Préfet

SIGNÉ : Joane Saulnier  
Directeur général et secrétaire-trésorier